

## **BULLETIN D'INFORMATION :** **Les industries extractives en Afrique** **francophone**

Plaidoyer pour une plus grande transparence et un meilleur respect  
des droits de l'homme



## 1. Résumé exécutif

L'Organisation Internationale de la Francophonie tient son deuxième forum économique annuel à Paris le 27 octobre, intitulé « Appel à l'action ». Ce forum vise principalement à faire de la communauté des pays francophones une importante zone économique. Mais la croissance et l'intégration économiques vont s'effondrer si elles se font au détriment des droits de l'homme et si les plus démunis n'en bénéficient pas.

À l'occasion du forum, le Centre de Ressource sur les Entreprises et les Droits de l'Homme a préparé un bulletin d'information sur les droits de l'homme et les industries extractives en Afrique francophone. Nous avons choisi les industries extractives après avoir mené notre toute première analyse systématique de plus de 170 cas dans lesquels la société civile a exprimé des inquiétudes par rapport aux entreprises de tous les secteurs en Afrique francophone depuis 2005 et nous avons invité les entreprises à répondre aux allégations. Nous avons trouvé ce qui suit :

**Les plus grands risques pour les droits de l'homme apparaissent quand les entreprises opèrent dans les zones de conflit ou dans les zones où la gouvernance est faible** : Quatre des cinq premiers pays et territoires en Afrique francophone où des inquiétudes liées aux droits de l'homme ont été soulevées en relation avec des opérations d'entreprises sont la République démocratique du Congo, le Niger, le Sahara occidental et la Côte d'Ivoire. Tous sont actuellement en proie à des conflits ou à de l'instabilité ou en ont connu récemment. Cela montre l'importance des mesures prises dans les pays d'origine des multinationales et au niveau international pour améliorer la redevabilité des entreprises opérant dans les zones de faible gouvernance.

**Les pays francophones et La Francophonie elle-même ont une occasion extraordinaire de dessiner les contours des futurs investissements et de la croissance économique en Afrique francophone pour un meilleur respect des droits de l'homme et un développement qui profite à toutes les personnes dans la région** : Les pays européens francophones et le Canada continuent d'être parmi les principaux investisseurs en Afrique francophone, mais cet investissement a un côté sombre – 44% des inquiétudes concernant des abus impliquant des entreprises en Afrique francophone sont le fait des entreprises des pays francophones. Ce constat peut être changé dès maintenant par la Francophonie et ses Etats membres.

**Les entreprises extractives, soit les entreprises minières, pétrolières et gazières dominant parmi celles qui sont accusées d'abus** : Ce secteur représente 42% de toutes les réponses que nous avons sollicitées aux allégations d'abus en Afrique francophone – loin devant les secteurs qui suivent : alimentation, boisson et supermarchés (15%), et agriculture, biocarburants et exploitation forestière (10%).

**Les entreprises extractives ont tendance à répondre publiquement aux inquiétudes de la société civile mais ces réponses ne correspondent pas encore à une prévention ou un recours effectif contre les abus** : Le taux des réponses des industries extractives aux inquiétudes relatives à leurs impacts est de 90%, ce qui est élevé. Pourtant le secteur continue d'être celui qui pose le plus de soucis à la société civile – et la prévalence des plaintes contre ce secteur ne s'est pas du tout réduite depuis que nous avons commencé à solliciter ces réponses.

**Les entreprises extractives se sont engagées à apporter des recours dans aucune des réponses analysées.** Seulement 5% des réponses contiennent un engagement de l'entreprise à améliorer sa politique et ses pratiques, ou montrent son ouverture à un dialogue avec les victimes ou la société civile. Même si les entreprises n'acceptent pas les allégations faites par la société civile, ces inquiétudes persistantes indiquent que ce secteur doit mieux faire pour s'engager avec les communautés qui soulèvent des questions majeures concernant ses impacts.

Les tendances majeures soulignées dans le bulletin :

**Le développement des industries extractives en Afrique francophone se fait au détriment des populations et de l'environnement.** Le bulletin complet comprend des études de cas sur :

- La pollution qui affecte la santé des personnes et leurs conditions de vie, avec le rapport récent d'une ONG au Niger sur la contamination radioactive impliquant Areva et la Somina/CNNC International ; et la pollution chimique toxique impliquant la mine d'or de la SML qui appartenait auparavant à la société canadienne SEMAFO et qui est maintenant détenue par l'Etat du Niger.
- Les déplacements, les pertes de champs, la destruction de maisons pour faire de la place aux projets extractifs, le plus souvent avec une faible compensation ou même sans aucune compensation. Comme par exemple la destruction d'un village de mineurs artisanaux situé à côté d'une mine exploitée par CMSK qui, au moment des faits, appartenait à George Forrest International (mais qui est devenue depuis une entreprise d'Etat) ; et le déplacement sans une indemnisation adéquate des populations pour les besoins de la raffinerie de pétrole de Soraz au Niger, opérée par la CNPC.
- La violence contre ceux qui s'opposent aux projets – comme ce fut le cas du massacre perpétré par l'armée guinéenne en 2012 contre des villageois qui manifestaient parce qu'ils ne tiraient aucun bénéfice d'une mine exploitée par Vale.
- L'arrestation et la détention arbitraires des défenseurs des droits de l'homme – nous avons des exemples récents où ceux qui travaillent sur les questions minières au Niger et ceux qui s'intéressent au pétrole et au gaz au Tchad ont été arbitrairement arrêtés et détenus.

- L'exacerbation des conflits, par exemple plusieurs entreprises en Centrafrique et en Belgique ont été récemment sanctionnées pour leur rôle dans l'achat de diamants ayant servi à financer le conflit en RCA.

Pour l'objectivité et l'équité, nous mentionnons dans chaque cas la réponse de l'entreprise si elle est disponible.

**Les industries extractives en Afrique francophone ne sont pas transparentes et les populations bénéficient peu des revenus générés par le secteur.** Les conditions socio-économiques dans de nombreux pays de l'Afrique francophone sont déplorables malgré les énormes ressources naturelles exploitées. Les populations ne comprennent pas où passe toute cette richesse et tiennent pour responsables les entreprises et les gouvernements en l'absence d'informations pertinentes. La majorité des contrats ne sont pas publiés comme c'est le cas avec le contrat révisé entre Areva et le Niger qui a été signé il y a plus d'un an, mais aussi le contrat de Perenco avec la République démocratique du Congo. Ce n'est pas là une coïncidence, la RDC et le Niger sont au bas de l'indice de développement humain. Au Gabon, une ONG locale a porté plainte contre 15 entreprises extractives cette année pour pousser à plus de transparence dans la gestion des revenus tirés des ressources naturelles. Comme conséquence de ce manque de transparence et de contrôle, des experts dont l'Africa Progress Panel dirigé par Kofi Annan et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique estiment que les pays africains perdent 50 milliards de dollars par an dans les flux financiers illicites. Ces pertes empêchent ces pays de subvenir aux besoins sociaux vitaux des populations telles que la santé, l'éducation, etc.

**Les initiatives et les bonnes pratiques existantes montrent la voie à suivre.** La bonne nouvelle est qu'il y a une série d'actions menées par les entreprises et les gouvernements qui indiquent la manière de régler une bonne partie de ces problèmes. Ainsi par exemple au Mali, Randgold et AngloGold Ashanti, propriétaires de la mine d'or de Morila, sont en train de développer des activités agricoles et piscicoles durables pour les communautés en prévision de la fermeture prochaine du site. Au Sénégal, suite aux plaintes concernant les logements construits pour les familles déplacées et autres personnes impactées par ses activités, Teranga Gold a élaboré une nouvelle stratégie de développement sur 25 ans pour la région, basée sur des consultations à grande échelle avec les populations. Tullow Oil qui opère au Gabon, a été la première compagnie pétrolière au monde à répondre à la demande de la société civile de publier régulièrement la quantité de pétrole extraite et les paiements effectués pour chaque projet.

Des perspectives législatives et administratives intéressantes se dessinent avec le Sénat français qui examine actuellement une proposition de loi sur le devoir de vigilance des multinationales en matière de droits de l'homme et d'environnement, y compris dans le cadre de leurs activités à l'étranger, et celles de leurs filiales étrangères. La directive de l'Union européenne sur le reporting non-financier exige maintenant des entreprises qu'elles surveillent et établissent des rapports sur leurs impacts sur les droits de l'homme, l'environnement et la société. Le Canada conditionne maintenant son soutien au commerce et à l'investissement pour les industries extractives canadiennes à la participation de celles-ci au mécanisme de règlement des différends avec les communautés établi par le gouvernement canadien. Les Plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme qui sont fortement encouragés par le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme ne sont pas encore adoptés par les pays francophones mais la Belgique, la France, la Suisse et Maurice se sont engagées à en adopter.

Ces mesures sont encourageantes mais il s'agit d'actions isolées alors que les défis posés par la manière dont l'industrie extractive opère en Afrique francophone sont systémiques. La Francophonie reconnaît le rôle majeur qu'elle peut jouer dans l'économie en général. En 2011, elle a aussi reconnu l'importance de la question des entreprises et des droits de l'homme lorsqu'elle a publié un guide innovant sur le sujet. Le forum de cette année offre une opportunité unique d'intégrer les principes essentiels des droits de l'homme dans son travail sur l'économie et le secteur privé qu'elle vient de commencer. C'est fondamental si elle veut véritablement maintenir le cœur de sa mission qui est de promouvoir les droits de l'homme et soutenir le développement durable, et si cette nouvelle orientation vers les questions économiques est censée faire la différence pour les populations les plus vulnérables de la Francophonie.